

INDONÉSIE

*Guide
de l'exportateur canadien*

stor
HFAIN
1010
.G85I514
1986
STORAGE

32/105

INDONÉSIE

MAIN
HF
1010
G8S1S14
1986
STORAGE

Page

Guide de l'exportateur canadien

15-234-017

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

125 SUSSEX

OTTAWA K1A 0G2

Direction de l'expansion du commerce
en Asie et dans le Pacifique-Sud
Ministère des Affaires étrangères
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

INDONÉSIÉ

Guide
de l'exportateur canadien

(LIBRARY | BIBLIOTHÈQUE)
DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS |
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
125 SUSSEX
OTTAWA, K1A 0G2

Division de la Recherche et du Commerce
en Asie et dans le Pacifique Sud
Ministère des Affaires étrangères
125, rue Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

(Also available in English)

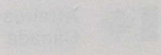


TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. <i>Pays, coutumes et pratiques commerciales</i>	4
II. <i>Données économiques</i>	9
III. <i>Échanges commerciaux avec l'Indonésie</i>	12
IV. <i>Renseignements commerciaux</i>	14
<i>Sources de financement</i>	14
<i>Commercialisation</i>	16
<i>Investissements</i>	26
<i>Transports et communications</i>	32
V. <i>Votre voyage d'affaires en Indonésie</i>	35
VI. <i>Liste des principaux ministères et agences du gouvernement indonésien</i>	44
VII. <i>Autres adresses utiles</i>	48
VIII. <i>Bureaux régionaux</i>	51
Annexe — <i>Source de renseignements additionnels</i>	53
<i>Asie en général</i>	53
<i>Indonésie</i>	53

I. PAYS, COUTUMES ET PRATIQUES COMMERCIALES

Située dans la zone équatoriale, entre l'Australie et Singapour, l'Indonésie couvre une superficie d'environ 1 900 000 km² et s'étend sur 1 770 km du nord au sud et sur 5 152 km d'est en ouest. Sa situation commercialement stratégique influe depuis longtemps sur son développement politique et économique. Ce vaste archipel, le plus important de la planète, comprend 13 677 îles, dont 6 000 sont habitées. Sumatra, Java, Kalimantan (la majeure partie de Bornéo), Sulawesi et Irian Barat (partie ouest de la Nouvelle-Guinée) sont les îles principales. L'île la plus importante est Java, où est située la capitale, Jakarta, qui est aussi la ville la plus peuplée de l'Indonésie, avec une population de 7,6 millions d'habitants. Les autres villes importantes comprennent Surabaya (2,3 millions d'habitants), Medan (2 millions d'habitants), Bandung (1,6 million d'habitants), Semarang (1,3 million d'habitants), Ujungpandang (900 000 habitants), Palembang (900 000 habitants), Pontianak (355 000 habitants) et Balikpapan (350 000 habitants).

Plus de 40 % de l'activité industrielle indonésienne est concentrée à Jakarta ou dans ses environs. Une autre zone industrielle est située près de Surabaya, dans l'est de Java. L'agriculture, l'extraction minière et l'exploitation forestière se pratiquent surtout sur les grandes îles de Sumatra, Kalimantan, Sulawesi et Irian Barat.

Histoire et gouvernement

L'histoire de l'Indonésie remonte à plus de 2 000 ans et est marquée par une succession de royaumes hindou, bouddhiste et musulman. En 1292, Marco Polo visite des parties de Sumatra et de Java. Les commerçants portugais et espagnols arrivent au 16^e siècle, suivis des Hollandais, qui commencent la colonisation de l'archipel en 1602. Connue sous le nom d'Indes orientales néerlandaises pendant les trois siècles de cette colonisation, l'Indonésie proclame unilatéralement son indépendance le 17 août 1945, trois jours après la capitula-

tion du Japon. En décembre 1949, les Pays-Bas reconnaissent inconditionnellement la souveraineté de la nouvelle république, sous la présidence de Sukarno.

Selon la constitution de 1945, l'État indonésien est régi par cinq principes, connus sous le nom de Panca Sila: la croyance en un Dieu suprême, une société juste et civilisée, l'unité de l'Indonésie, la démocratie dirigée par la sagesse des délibérations des représentants, et la justice sociale pour tous les citoyens de l'Indonésie. Tous les partis politiques et toutes les organisations sociales doivent adhérer à ces cinq préceptes.

La constitution de 1945 a donné au pays un régime présidentiel détenant un pouvoir exécutif quasi absolu. La plus haute institution politique du pays, le Congrès consultatif du peuple (MPR), se compose de 1 000 membres représentant les cinq principales formations politiques: l'armée, les groupes fonctionnels (GOLKAR), le Parti démocratique indonésien (PDI), le Parti pour le développement et l'unité (PPP), et les représentants régionaux. Le MPR se réunit au moins une fois tous les cinq ans afin de définir les grandes lignes de la politique gouvernementale et d'élire le président et le vice-président pour des mandats respectifs de cinq ans. La prochaine réunion du MPR se tiendra en 1988.

Le président occupe le plus haut poste au sein de l'État. Il est à la fois chef d'État et chef du gouvernement. Les membres du cabinet relèvent directement de lui et l'assistent dans ses tâches. Le président Suharto, un général de l'armée à la retraite, fut nommé président par intérim en 1967. L'année suivante le MPR le confirmait à la présidence pour un mandat de cinq ans, lequel a été renouvelé en 1973, 1978 et 1983.

L'Assemblée nationale (DPR) compte 500 sièges, dont 400 sont occupés par les élus du peuple, et 100, attribués directement aux militaires. Tous les membres de la DPR sont également membres de droit du MPR. La DPR se divise en 11 comités, chacun assumant la responsabilité d'un secteur particulier de l'administration publique. D'après la loi, seul le GOLKAR et les deux partis politiques, le PDI et le PPP, sont autorisés à contester les élections. Chacune des précédentes élections a donné au GOLKAR une majorité absolue. Les prochaines élections générales se tiendront en 1987.

Au nombre des autres organismes du gouvernement on compte le conseil consultatif suprême, la Cour suprême et la Commission de vérification des comptes publics.

La population

Par sa population (167 millions d'habitants), l'Indonésie est le cinquième pays du monde, après la Chine, l'Inde, l'Union soviétique et les États-Unis. L'île de Java compte à elle seule près des deux tiers de cette population. Bien que la plus grande partie des Indonésiens soient d'origine malaise, on signale néanmoins l'existence de quelque 300 groupes ethniques, notamment les Papous, qui constituent l'essentiel de la population de l'Irian Barat. Les deux groupes dominants, Malais et Papous, semblent représentés dans les îles indonésiennes orientales.

Les neuf dixièmes de la population se réclament de la religion musulmane. L'Indonésie compte également des communautés chrétienne, hindoue et bouddhiste.

La langue officielle est le *bahasa indonesia*. De plus en plus répandue à l'heure actuelle, elle n'a pas pour autant supplanté l'usage de langues vernaculaires, dont bon nombre sont encore parlées aujourd'hui. L'anglais est couramment utilisé dans les milieux d'affaires et gouvernementaux.

On évalue à 60 % le taux d'alphabétisation des adultes; 19 % des habitants ont terminé leurs études primaires, 2 % le niveau secondaire, et moins de 5 % détiennent un diplôme universitaire ou collégial.

Coutumes locales

Les Indonésiens sont des gens très polis. Autant les hommes que les femmes ont coutume de se serrer la main lorsqu'ils se rencontrent, et les Indonésiens sont en général d'un naturel très souriant. L'Indonésie étant à prédominance islamique, il est bon de se rappeler que la consommation d'alcool ne fait pas partie des mœurs. Avant d'entamer un mets ou une boisson qui sont offerts par son hôte, la politesse exige qu'on attende d'y être invité par celui-ci. Une certaine dose de retenue est de mise dans les contacts avec autrui. Il faut éviter de se servir de la main gauche lorsque l'on donne ou que l'on reçoit quelque chose, et faire un signe du doigt pour appeler quelqu'un est jugé impoli.

Compte tenu de la chaleur et de l'humidité qui règnent à l'année, le costume « safari » est très porté durant la journée. On porte également le pantalon long, chemise et cravate. Toutefois, pour les rencontres avec les représentants du gouvernement, il est préférable

d'opter pour le complet-veston et la cravate. Il est également recommandé aux femmes d'affaires d'adopter une tenue vestimentaire appropriée. L'équivalent indonésien de la « tenue de ville » ou du « smoking » consiste généralement en une chemise de batik à manches longues accompagnée d'un pantalon foncé. Si l'on prévoit faire un séjour dans les régions montagneuses, il est suggéré de se munir d'une veste ou d'un chandail pour le soir. Le port des robes à dos nu et de la culotte courte pour les femmes n'est pas très bien vu en Indonésie; aussi serait-il préférable pour elles d'opter pour des robes qui couvrent les épaules et une partie des bras.

Chez les musulmans, on consacre une demi-heure tous les soirs à la prière, soit de 18 h 45 à 19 h 15, et bon nombre d'entre eux assistent à la prière du vendredi midi. Il serait malvenu de leur téléphoner à ces moments-là. Durant le Puasa (Ramadan), mois pendant lequel les musulmans doivent s'abstenir de manger, boire ou fumer entre le lever et le coucher du soleil, on se gardera, par politesse, de leur offrir de la nourriture, des boissons et des cigarettes pendant les heures de jeûne.

Généralités

Climat. L'Indonésie est située en zone tropicale et les températures varient entre 21°C et 33°C. Les saisons correspondent à deux périodes de mousson distinctes: la saison sèche qui va de mai à septembre, et la saison des pluies, d'octobre à avril. Les précipitations annuelles moyennes varient de 500 cm dans l'île de Java à 100 cm dans les petites îles de la Sonde.

Électricité. La production, l'acheminement et la distribution de l'énergie électrique relèvent de la société d'État Perusahaan Listrik Negara (PLN). Le secteur industriel est alimenté d'un courant alternatif monophasé ou triphasé de 50 cycles et d'une tension de 110/115 volts ou 220/380 volts. Sauf dans certains hôtels de province alimentés par un courant de 110 volts, la plupart des hôtels sont alimentés d'un courant alternatif de 50 cycles, d'une tension de 220 volts et les fiches d'alimentation sont de type européen à deux broches.

Unités de mesure. L'Indonésie utilise le système métrique.

Poste, télex, téléphone. Le service postal aérien entre le Canada et l'Indonésie peut prendre entre 10 et 30 jours. Un service exprès (posKILAT) assure la distribution rapide du courrier entre les principaux centres indonésiens. Un système de communication par télégraphe et par télex fonctionne 24 heures par jour, et le service est généralement bon. Un service d'appels téléphoniques internationaux fonctionne également jour et nuit dans la capitale. Toutefois, il faut signaler qu'essayer d'établir une communication téléphonique à Jakarta quand les bureaux sont très occupés peut s'avérer très frustrant compte tenu de la trop forte demande.

Pratiques commerciales. L'Indonésie est partagée en trois fuseaux horaires: l'heure normale de l'Ouest de l'Indonésie (y compris Jakarta), en avance de 12 heures sur l'heure normale de l'Est (HNE), l'heure normale du Centre de l'Indonésie, en avance de 13 heures sur l'HNE, et l'heure normale de l'Est de l'Indonésie, en avance de 14 heures sur l'HNE.

Heures d'ouverture. Les bureaux et les magasins sont ouverts de 8 h à 16 h du lundi au vendredi et de 8 h à 13 h le samedi. Les bureaux du gouvernement sont ouverts de 8 h à 15 h du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h le vendredi et de 8 h à 13 h le samedi. L'ambassade du Canada est ouverte de 8 h à 16 h 45 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h 30 le vendredi.

II. DONNÉES ÉCONOMIQUES

L'économie de l'Indonésie repose principalement sur l'agriculture, le secteur des produits pétroliers et du gaz naturel, et l'exploitation de ressources minérales telles que l'étain, le cuivre et le nickel. Bien qu'encore à un stade de développement initial, le secteur industriel commence à jouer un rôle de plus en plus important dans l'économie du pays grâce à la contribution appréciable du secteur de l'habitation et de l'industrie du textile, du plastique, de l'automobile et de l'électronique. On assiste également au développement progressif d'usines de transformation des ressources naturelles, notamment des usines d'engrais organiques, cimenteries, usines de pâte à papier et usines de transformation de l'aluminium et de l'acier.

L'Indonésie a adopté son quatrième plan quinquennal de développement (*Repelita IV*) en 1984, et, comme par le passé, l'accent est mis sur la distribution équitable des richesses, la croissance et la stabilité économiques. *Repelita IV* s'inscrit dans une période où l'Indonésie aura à faire face à un accroissement de sa population active de l'ordre de plus de neuf millions en l'espace de cinq ans. Ce quatrième plan de développement économique accorde par conséquent la priorité à la création d'emplois productifs répartis équitablement entre les régions, à la fourniture de biens de base et de services sociaux et, enfin, au développement du secteur industriel et agricole.

En 1985, la croissance économique en Indonésie n'a atteint que 1,3 %, un net ralentissement par rapport au taux de croissance de 6,7 % enregistré en 1984. Attribuable en grande partie à la chute abrupte du prix du pétrole, la récession en 1985 a été aggravée du fait que l'augmentation de la production de gaz naturel liquéfié a été plus faible que prévu. Compte tenu de l'instabilité du marché international, il se peut que le taux de croissance demeure sous le seuil des 2 % pour les deux prochaines années, ou même, qu'il soit nul pour la première fois en vingt ans. S'ajoutant à la chute du prix du pétrole, la vive dépréciation du dollar a durement touché l'Indonésie, car près de 90 % de ses recettes d'exportation, provenant principalement de la vente de

pétrole, sont comptées en dollars, alors que 55 % de ces importations viennent du Japon et de l'Europe. Le renchérissement des importations pourrait coûter à l'économie jusqu'à 700 millions de dollars (US) pour l'année financière 1986-1987.

Le gouvernement indonésien a fait l'objet d'éloges pour le discernement dont il a fait preuve en matière de politiques et de gestion économique depuis que les prix du pétrole ont commencé à chuter en 1983. Des amendements majeurs ont été apportés aux lois fiscales et aux lois sur les institutions bancaires ainsi qu'au règlement douanier, et, grâce à l'austérité budgétaire imposée et à l'accumulation de réserves considérables en devises, le pays a pu se mettre à l'abri des fluctuations du prix du pétrole, du moins à court terme. Cependant, si l'on entend rendre le pays moins dépendant du pétrole, diversifier les exportations et créer de l'emploi, il faudra abolir les mesures protectionnistes visant le commerce et l'industrie qui, jusqu'à présent, ont entravé la compétitivité des producteurs indonésiens à l'étranger. Le gouvernement indonésien a franchi un pas important dans la bonne direction en adoptant récemment une série de mesures (« le Plan du 6 mai ») visant à encourager les investissements et les exportations, et la Banque mondiale prévoit que si les mesures nécessaires au développement d'une économie plus efficace continuent d'être mises en œuvre, on peut s'attendre à un accroissement du PIB de l'ordre de 3 à 3,5 % d'ici la fin de la décennie.

L'Indonésie aura à relever plusieurs défis importants au cours des prochaines années, mais c'est un pays qui promet beaucoup et qui, à l'heure actuelle, représente un marché d'importation évalué à plus de 10 milliards de dollars (US).

Selon les chiffres fournis dans le *Repelita IV*, les secteurs de l'éducation, de l'agriculture, des transports et de l'énergie recevront à eux seuls plus de la moitié des fonds alloués au développement. Notamment, on a accordé aux secteurs de l'éducation, de la santé, de l'habitation et de l'irrigation des sommes beaucoup plus considérables qu'on ne l'avait fait à l'époque de *Repelita III*. Le programme de transmigration, qui consiste à déplacer une partie de la trop forte population de l'île de Java, vers les régions à faible densité de population, demeure toujours un projet de grande envergure. Aux prises avec une baisse de recettes, le gouvernement indonésien dépend davantage du secteur

privé qui devra assumer une plus grande part des frais de développement. Dans le cadre d'une politique qui vise à accroître la densité d'installations téléphoniques de son taux actuel de 0,5 par 100 personnes à 0,9 d'ici 1989, le gouvernement accorde également une attention prioritaire au domaine des télécommunications.

On avait initialement estimé qu'à la fin de *Repelita IV*, le budget national atteindrait 151 milliards de dollars (US), avec des recettes prévues de l'ordre de 121,6 milliards de dollars (US) et le reste provenant d'aide multilatérale et bilatérale. Cependant, suite à la baisse des recettes provenant de la vente de pétrole (traditionnellement, le pétrole totalisait quelque 60 % des recettes en devises étrangères de l'Indonésie), le budget a été ramené de 20,4 milliards en 1985-1986 à 19 milliards de dollars (US) pour les années 1986-1987, une tendance qui devrait se poursuivre jusqu'à ce que le prix du pétrole se soit stabilisé. Selon le montant des dépenses affectées à leur développement (exprimé en pourcentage), les secteurs prioritaires sont les suivants:

Agriculture et irrigation	14,3
Transport et tourisme	12,9
Éducation	12,3
Industrie et mines	12,1
Services publics généraux (y compris la défense)	10,5
Énergie électrique	10,0
Développement régional	8,5
Main-d'œuvre et transmigration	6,1
Infrastructure	5,2
Santé	3,8

Les projets de développement prévus dans le *Repelita IV* devraient offrir des débouchés intéressants aux entreprises canadiennes désireuses d'exporter et d'investir en Indonésie. Pour plus ample information à ce sujet, les compagnies canadiennes intéressées devraient communiquer avec la Division commerciale de l'ambassade du Canada à Jakarta.

III. ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC L'INDONÉSIE

Il n'existe pas d'accord commercial bilatéral entre le Canada et l'Indonésie. Les échanges commerciaux entre ces deux pays sont régis par l'Accord général sur le tarif douanier et le commerce (GATT) et le Canada accorde à l'Indonésie le régime tarifaire de préférence.

Les autres accords bilatéraux liant les deux pays comprennent la Convention relative aux doubles impositions (1979) et l'Accord de garantie des investissements étrangers (1984).

En 1985, les échanges commerciaux entre le Canada et l'Indonésie totalisaient 340 millions de dollars (exportations 258 millions, importations 82 millions). Les principaux produits d'exportation comprennent le blé, le soufre, la potasse, le matériel de forage, les moteurs d'avion ainsi que les pièces et l'équipement de générateurs électriques. Les produits manufacturés représentent environ un tiers du total des exportations canadiennes vers l'Indonésie.

À l'heure actuelle, le Canada fournit moins de 1 % du total des besoins d'importations annuelles de l'Indonésie (14 milliards de dollars).

Les exportations indonésiennes à destination du Canada se composent surtout de caoutchouc naturel, de produits textiles et de vêtements, de contre-plaqué, de café et de thé.

Mise en valeur du marché

Dans le cadre de la stratégie nationale du commerce, le Canada accorde une place prioritaire à l'Indonésie. Le programme canadien d'expansion du commerce avec l'Indonésie vise à promouvoir la capacité d'approvisionnement du Canada dans les domaines où l'Indonésie montre des besoins d'importations considérables et pour lesquels le Canada a une capacité d'exportation reconnue. Les secteurs prioritaires comprennent les télécommunications, le pétrole et le gaz naturel, la foresterie et l'énergie électrique. On évalue à

environ 2 milliards de dollars le potentiel économique que ces débouchés représenteraient pour les fournisseurs canadiens.

Investissements

Les investissements directs effectués par le Canada en Indonésie se chiffrent à près de 1 milliard de dollars. Les chefs de file en matière d'investissements sont les sociétés Inco, Bata et Alcan. L'Indonésie n'a aucun investissement direct au Canada.

Questions commerciales

En 1984, une entente de non-concurrence portant sur les produits textiles et les vêtements a été conclue avec l'Indonésie. En septembre 1985, les deux parties ont convenu *ad referendum* de prolonger cette entente pour une autre année, et d'élargir son application à huit catégories de produits.

Si le volume des exportations indonésiennes à destination du Canada a augmenté au cours des dernières années, l'excédent commercial du Canada avec l'Indonésie s'est lui aussi accru (176 millions de dollars en 1985), ce qui suscite une certaine inquiétude en Indonésie.

IV. RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Sources de financement

Les programmes d'aide à l'étranger, qu'il s'agisse de programmes mis sur pied par le gouvernement canadien ou de projets financés par des institutions multilatérales de prêt telles que la Banque mondiale ou la Banque asiatique de développement, ouvrent des débouchés aux entreprises canadiennes sur le marché indonésien. Les projets de développement prévoient l'achat de biens et de fournitures par le truchement d'appels d'offres et de sous-traitances aux principaux entrepreneurs. Les modalités d'adjudication des marchés dans le cas de projets financés par des institutions multilatérales de prêt suivent la procédure « d'appels d'offres internationaux ». Les bureaux de renseignements de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement publient des renseignements sur l'état des projets. On peut également obtenir des informations relatives aux projets en s'adressant à la Direction de l'expansion du commerce en Asie et dans le Pacifique-Sud, ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, ou à la Division commerciale de l'ambassade du Canada à Jakarta, en Indonésie (consulter la section intitulée « Autres adresses utiles »).

Pour mener à bien ces objectifs d'accroissement des exportations canadiennes, le gouvernement fédéral a mis sur pied deux programmes de promotion commerciale, à savoir:

1. le Programme des projets de promotion (PPP), un programme de planification et de mise en œuvre de projets de promotion à l'étranger, géré par le ministère des Affaires extérieures;

et

2. le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), par lequel on consent des prêts remboursables à certaines compagnies afin de couvrir les coûts de développement d'un marché d'exportation qui autrement ne verrait pas le jour.

Par le biais du PPP, le Ministère projette, organise et réalise des foires, des missions et des visites commer-

ciales canadiennes à l'étranger. Ces activités englobent la participation à des foires commerciales internationales, des expositions particulières et des campagnes de promotion en magasin; l'organisation de séminaires techniques et de missions commerciales à l'étranger; et le parrainage de visites au Canada d'acheteurs étrangers en vue de stimuler la vente des produits canadiens sur les divers marchés d'exportation.

De nombreuses foires commerciales spécialisées se tiennent régulièrement à Jakarta. Récemment, des compagnies canadiennes ont exposé à des foires portant sur l'éducation, les communications, l'électronique, les mines, l'aéronautique, le transport et la construction. Par ailleurs, l'ambassade du Canada à Jakarta tient un kiosque d'information dans la plupart des foires commerciales d'importance, qui sert de point de distribution aux prospectus des compagnies canadiennes intéressées à investir sur le marché indonésien mais qui ne peuvent participer à titre d'exposants. Les foires sont habituellement de courte durée et attirent des visiteurs venus principalement des milieux gouvernementaux et d'affaires plutôt que du grand public. On peut obtenir plus d'information concernant les différentes foires commerciales auprès de la Division commerciale de l'ambassade du Canada à Jakarta ou en s'adressant à la Direction de l'expansion du commerce en Asie et dans le Pacifique-Sud, ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (consulter la section intitulée « Autres adresses utiles »).

Contrairement aux projets relevant du PPP, les initiatives dans le cadre du PDME viennent de l'industrie canadienne et non du gouvernement. Le PDME se compose de plusieurs sections, chacune s'occupant d'une facette particulière de développement de marché, y compris la préparation des propositions de projet, l'évaluation du marché, la participation aux foires commerciales et le parrainage de visites au Canada de représentants étrangers. Dans chaque section du programme, on encourage les entreprises à développer pour leurs produits des marchés d'exportation autonomes.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) offre un programme d'assistance directe, le Programme de coopération industrielle (PCI), aux entreprises canadiennes qui désirent examiner les possibilités de coopération industrielle dans les pays en développement. Le Programme assure le financement des propositions des investisseurs canadiens pour des

projets tels que les entreprises conjointes, accords de licence, contrats de gestion, ou toute autre forme d'entreprise commerciale. Pour plus de détails concernant les programmes d'aide de l'ACDI, communiquer avec l'un ou l'autre des services suivants:

L'Administrateur de programme/Indonésie
Programme bilatéral
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4
Tél.: (819) 994-3400

Direction de la coopération industrielle,
Bureau de l'Asie
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4
Tél.: (819) 997-0560

Source de financement particulièrement importante pour les gens d'affaires canadiens, la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a pour but d'encourager, de faciliter et de développer les exportations canadiennes par le truchement d'assurances de crédit, de garanties, de prêts et d'autres types d'aide financière qu'elle fournit aux exportateurs canadiens en vue de leur permettre d'affronter la concurrence internationale. Pour plus de précision sur les services de la SEE, communiquer avec:

Société pour l'expansion des exportations
Siège social
151, rue O'Connor
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9
Tél.: (613) 598-2500

Commercialisation

Représentation

À quelques exceptions près, les compagnies étrangères en Indonésie ne sont pas autorisées à se livrer à l'importation, l'exportation, la distribution ou la commercialisation de biens et de services. Par exemple, BULOG (le bureau indonésien de régulation du marché des denrées alimentaires) détient le monopole des

importations de denrées alimentaires de base telles que le blé, le sucre, les fèves soya et les clous de girofle. Les entreprises canadiennes qui désirent vendre leurs produits en Indonésie doivent désigner, à titre de représentant, un distributeur ou importateur indonésien autorisé par le gouvernement. Les compagnies étrangères peuvent toutefois ouvrir un bureau de représentation local dans le but d'assister la firme indonésienne directement responsable de l'importation, de la vente, de la distribution et du service de leurs produits, mais elles ne peuvent pas commercer de façon indépendante. Par ailleurs, la firme indonésienne peut demander la permission d'embaucher un citoyen étranger en qualité de conseiller technique.

Bien que quelques organisations aient des agents à Singapour et dans d'autres centres à l'extérieur de l'Indonésie, il est difficile d'assurer la bonne conduite des affaires sans la présence d'un représentant sur place. Le moyen le plus efficace d'accroître le volume des ventes a toujours été d'avoir un agent dynamique et actif en Indonésie. En vertu des lois indonésiennes, seuls les agents indonésiens sont autorisés à vendre aux différents ministères et à la société pétrolière d'État PERTAMINA. De même, les soumissions en réponse aux appels d'offres du gouvernement doivent être présentées par l'entremise d'un agent local. Ajoutons à cela que les principales îles de l'Indonésie constituent autant de zones de commercialisation, chaque région possédant ses particularités ethniques et socio-culturelles, et le stade de développement économique variant de l'une à l'autre. En raison de l'insuffisance des moyens de transport et des réseaux de distribution, il serait sage de s'assurer une représentation dans plusieurs centres si l'on entend couvrir l'ensemble du territoire. Or, la plupart des compagnies canadiennes ne font affaire qu'avec des agents ou importateurs situés à Jakarta.

Après s'être assuré une bonne représentation sur le plan géographique, il importe, si l'on veut réussir sur le marché indonésien, de s'assurer les services d'un agent qui connaît bien l'industrie, le produit ou le projet, ainsi que les pratiques commerciales qui s'appliquent au secteur visé. Les gens d'affaires canadiens doivent souvent s'en remettre à leur agent pour organiser des rencontres avec certains agents du gouvernement et représentants de l'entreprise ou pour soumettre aux autorités responsables les documents nécessaires.

Depuis quelques années, le gouvernement oblige certains organismes gouvernementaux à passer par un agent indonésien pour leur approvisionnement en biens et en services d'importation.

La Division commerciale de l'ambassade du Canada à Jakarta est en mesure de conseiller les compagnies canadiennes en quête d'agents qualifiés en Indonésie. Les personnes intéressées doivent présenter une demande par écrit à la Division commerciale accompagnée de six brochures décrivant leur compagnie. La compagnie canadienne devrait ensuite communiquer directement avec les sociétés indonésiennes qui lui auront été recommandées et, dès qu'une correspondance sérieuse aura été établie, prévoir un voyage d'affaires en Indonésie.

Après un premier séjour dans le pays, les fournisseurs canadiens sont généralement en mesure d'arrêter leur choix sur un agent en particulier. On procède alors à l'échange de lettres d'accord établissant la nomination de l'agent pour une période d'un an; au terme de cette période, si l'on juge son rendement satisfaisant, il est confirmé dans ses fonctions. À cette occasion, il est important de s'entendre sur une stratégie de mise en marché et sur le nombre de visites à effectuer auprès de clients éventuels. L'agent doit savoir qu'il peut compter sur l'appui de la compagnie; c'est pourquoi il faut prévoir au moins deux voyages d'affaires par année en Indonésie ou faire venir l'agent au Canada pour lui permettre de se familiariser avec la maison mère.

Les compagnies canadiennes qui désirent obtenir des renseignements sur la solvabilité et la stabilité financière des firmes indonésiennes qu'elles considèrent engager à titre d'agents peuvent communiquer avec la Division commerciale de l'ambassade du Canada. Comme il n'existe pas de bureau de crédit en Indonésie, la compilation des renseignements demandés pourrait prendre plusieurs semaines. La Division commerciale fait actuellement affaire avec une firme spécialisée de l'extérieur, la Société Creditpulse International Ltd., Jalan Brantas 10, Jakarta 10150, Indonésie, télex 45859 RSA IA, qui, pour la somme de 45 \$US, procédera à une étude de solvabilité sommaire ou, moyennant un supplément de 80 \$US, fournira un rapport détaillé. Les frais encourus pour ce genre d'étude sont facturés directement à la compagnie canadienne.

Enfin, il convient de souligner combien les premiers contacts, la réputation et la persévérance sont importants pour la réussite en affaires. Les pratiques commerciales en Indonésie exigent un engagement à long terme. Les compagnies qui cherchent des débouchés pour leurs biens et services en Indonésie doivent souvent y mettre du temps et de l'argent, mais cette persévérance porte fruit.

Réglementation de l'importation en Indonésie

Les sociétés indonésiennes peuvent s'adonner librement au commerce extérieur; toutefois, elles doivent détenir une licence d'importation pour chaque produit qu'elles désirent importer en Indonésie. Par ailleurs, le gouvernement indonésien interdit l'importation de certaines catégories d'articles telles que automobiles, motocyclettes, et certains véhicules commerciaux complètement assemblés; postes de télévision et de radio assemblés en tout ou en partie; ampoules électriques et fluorescentes; allumettes; métaux communs; certains genres de textiles; piles électriques; pneus de véhicules automobiles; bouteilles, et nombre de produits pharmaceutiques finis.

Seul BULOG, le bureau indonésien de régulation du marché des denrées alimentaires, est autorisé à importer des denrées telles que le riz, le blé et le sucre. De plus, certains produits ne peuvent être importés que par l'entremise d'importateurs autorisés, notamment l'équipement électrique et électronique, certaines catégories de denrées alimentaires, le papier et le papier journal, les peaux et les cuirs bruts et les pièces de rechange pour véhicules automobiles.

Seules les Forces armées indonésiennes peuvent importer des armes et des munitions. L'importation de machines d'occasion est limitée à certaines catégories de machines et doit se faire par l'entremise d'importateurs désignés.

La nourriture, les boissons, les produits de beauté et les médicaments doivent être enregistrés auprès du ministère de la Santé. Certains produits, notamment les substances chimiques destinées à l'agriculture, doivent être testés avant de pouvoir être importés. Les lubrifiants à base de pétrole et les produits de polystyrène font également l'objet d'une clause de restriction sur leur importation.

Le gouvernement indonésien a procédé l'an dernier au remaniement complet de ses règlements douaniers afin de les simplifier. Ainsi, depuis le 1^{er} mai 1985, la plupart des produits d'importation doivent être inspectés au lieu d'origine ou d'embarquement par un agent local de la Société générale de surveillance (SGS), dont le siège social se trouve à Genève. La SGS est chargée d'inspecter tout produit à destination de l'Indonésie pour en vérifier la qualité, le prix, la classe tarifaire et le fret payable. Les exportateurs canadiens devraient communiquer avec le coordonnateur de la SGS au Canada à l'adresse ci-dessous:

M. Graham Martin
Société générale de surveillance SGS
35, rue Basin
Toronto (Ontario)
Tél.: (416) 461-6337

Achats de contrepartie. Le premier janvier 1982, le gouvernement indonésien a introduit une nouvelle formalité de passation des marchés aux termes de laquelle l'adjudication de contrats d'une valeur de plus de 500 millions de rupiahs (l'unité monétaire indonésienne) devenait subordonnée à l'exportation de produits indonésiens, à l'exception des produits du pétrole et du gaz naturel. Ainsi les fournisseurs étrangers qui reçoivent un contrat du gouvernement doivent s'engager à exporter d'Indonésie des biens autres que les produits du pétrole et du gaz naturel valeur f.o.b. de leur contrat. Par le biais de ces exportations, le gouvernement indonésien vise à accroître le volume de ses échanges commerciaux avec les pays bénéficiaires touchés. Cette formalité ne s'applique pas aux projets financés par la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement ou par le biais de programmes d'aide bilatérale. En règle générale, les fournisseurs doivent s'acquitter de leur obligation d'achats de contrepartie avant la date d'expiration de leurs contrats d'approvisionnement. Cette obligation peut toutefois être transférée à une tierce partie (par exemple, à une maison de commerce, moyennant certains frais), et les exportations vers des pays tiers sont admises. Les soumissions présentées à la suite d'appels d'offres internationaux sont assujetties à cette formalité et doivent être accompagnées d'une lettre d'accord par laquelle les fournisseurs s'engagent à s'y conformer. Les soumissions qui ne satisfont pas à cette exigence ne seront pas considérées.

Documents. Seules les sociétés d'importation indonésiennes autorisées peuvent importer au pays. Suite aux récentes modifications apportées aux formalités de douane, de nouvelles exigences en matière de documents requis ont été établies, qui tiennent compte des formalités d'inspection à l'étranger réalisées par la SGS.

1. Dans le cas d'importations vers l'Indonésie garanties par une lettre de crédit, les marchandises ne peuvent entrer au pays que si elles sont accompagnées du rapport d'inspection réglementaire (LKP) émis par la SGS. Il doit être stipulé dans les lettres de crédit que les banques étrangères ne sont autorisées à verser les fonds que sur réception du LKP pertinent. Il incombe alors aux banques d'outre-mer de faire parvenir tous les documents requis, y compris le LKP, aux banques de change indonésiennes, lesquelles déterminent les droits de douane à payer en fonction des renseignements fournis dans le LKP. Une fois les droits de douane acquittés, un avis spécial est émis par la banque de change autorisant le dédouanement immédiat des marchandises.
2. Lorsqu'on n'utilise pas les lettres de crédit, le LKP est envoyé directement à la banque de change indonésienne désignée par l'importateur. Lorsqu'elle reçoit les documents de l'importateur, la banque procède aux formalités de dédouanement décrites au paragraphe précédent.

Étiquetage. Les marchandises doivent être emballées pour résister à la manutention, au pillage ou aux dommages causés par une exposition prolongée à la chaleur et à l'humidité advenant un retard dans les formalités de douane. Les références aux lettres de crédit doivent être clairement visibles sur l'emballage extérieur.

Échantillons. Les échantillons qui n'ont pas de valeur commerciale sont exemptés de droits de douane; en revanche, les prospectus descriptifs font l'objet d'un droit d'entrée perçu au poids. Quant aux échantillons à valeur commerciale, ils peuvent être importés pour une période limitée en franchise de droits, à la discrétion des autorités douanières. Dans un tel cas, les compagnies doivent en aviser l'ambassade du Canada à Jakarta, en précisant la date exacte de leur arrivée et indiquant si du matériel doit entrer en Indonésie pour une période limitée. L'ambassade prendra alors les

dispositions nécessaires pour accélérer le dédouanement des articles en question. Dans la plupart des cas, l'agent de la douane inscrira une mention dans le passeport du porteur, signifiant que le matériel doit quitter le pays en même temps que ce dernier. Les films destinés à un usage commercial sont soumis à l'approbation des autorités douanières et font l'objet d'une censure. Cette formalité peut prendre plusieurs semaines. En cas d'urgence (s'il s'agit par exemple de documents de soumission), les compagnies canadiennes devraient communiquer avec l'ambassade du Canada à Jakarta ou avec la Direction de l'expansion du commerce en Asie et dans le Pacifique-Sud, ministère des Affaires extérieures, pour que des dispositions spéciales soient prises.

Tarif douanier. Le tarif douanier indonésien a été établi suivant la nomenclature du Conseil de coopération douanière (NCCD). Pour fins de classification, les importations sont réparties en quatre catégories: 1) les biens absolument essentiels, 2) les biens essentiels, 3) les biens moins essentiels, et 4) les objets de luxe, assujettis respectivement à des droits douaniers de l'ordre 5 à 20 %, 20 à 40 %, 40 à 60 % et 70 à 100 %. Il faut ajouter à cela une taxe d'importation qui varie entre 0 et 20 %. Les biens inscrits aux projets d'investissement en capital ou de travaux publics engagés par le gouvernement peuvent être exemptés de droits et de taxes. Les sociétés canadiennes sont de toute façon avisées lorsqu'il leur est possible de soumissionner pour des contrats exempts de droits douaniers ou autres taxes.

Une taxe à la valeur ajoutée (TVA) de 10 % est maintenant perçue sur tous les produits en Indonésie; les biens de luxe font en outre l'objet d'une taxe de vente additionnelle qui varie entre 10 et 20 %. (Consulter également la rubrique « Réglementation de l'exportation en Indonésie ».)

Contrôle des changes

Toutes les monnaies asiatiques et occidentales sont échangeables en Indonésie. En règle générale, les investisseurs étrangers peuvent procéder librement au transfert de fonds à destination ou en provenance de l'étranger. Il existe toutefois certaines conditions spéciales rattachées au transfert de fonds afférents aux investissements en capital. (Pour de plus amples ren-

seignements à ce sujet, consulter la rubrique « Investissements » de la présente brochure.)

Appels d'offres

L'approvisionnement des organismes gouvernementaux est financé au moyen soit de fonds octroyés par le gouvernement indonésien ou de capitaux provenant de gouvernements donateurs ou d'agences internationales. Par conséquent, les modalités d'approvisionnement varient en fonction du ministère concerné, du pays prêteur (y compris le Canada) ou de l'agence internationale. Le Secrétariat d'État (SEKNEG) doit vérifier et approuver tout projet d'approvisionnement du gouvernement évalué à plus de 500 millions de rupiahs (soit environ 450 000 \$US).

Chaque année, la BAPPENAS (agence nationale de planification du développement) prépare un répertoire descriptif des projets prioritaires du gouvernement nécessitant une aide étrangère bilatérale ou multilatérale. Intitulé « Liste des propositions de projets » et appelé officieusement « livre bleu », ce répertoire est présenté aux réunions du IGGI (Groupe intergouvernemental pour l'Indonésie) au cours desquelles chaque pays et chaque institution de financement multilatérale indiquent la prise en charge de projets précis. Le livre bleu constitue l'outil de départ par excellence pour toute compagnie canadienne désireuse de participer aux projets du secteur public. L'ambassade du Canada à Jakarta et la Direction de l'expansion du commerce en Asie et dans le Pacifique-Sud, ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, conservent une copie du livre bleu pour fins de consultation. Le livre bleu est normalement publié chaque année en juin ou juillet.

Le gouvernement indonésien n'a pas d'agence centrale d'approvisionnement. Les ministères sont donc responsables de leur approvisionnement respectif, après allocation des budgets par le ministre des Finances. La majorité des biens d'outre-mer sont obtenus par voie d'adjudication. Les soumissions reçues en réponse aux appels d'offres sont étudiées en fonction du prix, de la qualité, de l'expérience et du niveau de technologie, ainsi que du service après-vente, de la représentation indonésienne et de la teneur locale. Les compagnies canadiennes établies doivent s'associer avec des firmes indonésiennes pour les projets d'ingénierie et de consultation financés par le gouvernement.

Les prêts consentis par les institutions financières internationales ont contribué aux objectifs de développement du gouvernement indonésien dans presque tous les grands secteurs de l'économie. Les Nations Unies publient un périodique intitulé « *Development Business* » dans lequel sont énumérés les projets d'aide multilatérale à différents pays. En Indonésie, les appels d'offres sont publiés dans les principaux médias d'information. Les compagnies canadiennes peuvent également s'adresser à l'ambassade du Canada à Jakarta pour plus d'information à ce sujet.

Pour avoir des chances de faire accepter ses soumissions, il faut maintenir de contacts étroits avec les ministères indonésiens et les agences internationales responsables de la planification et de la mise en œuvre des projets. Les compagnies canadiennes devraient choisir un représentant ou un associé indonésien bien avant la parution d'un appel d'offres, dans les premiers stades du projet, afin de lui permettre d'y prendre une part active le plus tôt possible. Les compagnies canadiennes expérimentées recommandent aux firmes d'experts-conseils de participer à quelques autres projets à l'étranger avant de soumissionner en Indonésie. Par ailleurs, seules les compagnies prêtes à consacrer beaucoup de temps et d'efforts sur le marché indonésien devraient chercher à y obtenir des contrats.

Main-d'œuvre

En Indonésie, l'activité syndicale est réduite et les salaires sont relativement bas. Il existe toutefois un salaire minimum recommandé par le gouvernement, ainsi qu'une série de mesures régissant le travail supplémentaire, les congés et la cessation d'emploi. En outre, le gouvernement a récemment inauguré un régime de pension. Les travailleurs étrangers doivent obtenir un permis de travail renouvelable à chaque année et ils ne peuvent occuper que les postes qui ne peuvent être comblés par des Indonésiens.

Publicité et étude de marché

Les marchés de Jakarta et de Java occidentale détiennent le gros du pouvoir d'achat en Indonésie. Les exportateurs de produits de consommation seraient par conséquent bien avisés d'axer leur campagne de publicité sur ces deux régions. Ils peuvent faire paraître leurs annonces dans l'un ou l'autre des sept journaux

de Jakarta, parmi lesquels trois (*The Jakarta Post*, *The Indonesia Times* et *The Observer*) sont publiés en anglais. La publicité à la télévision et à la radio n'est diffusée qu'en bahasa indonesia. Un certain nombre de revues et de publications spécialisées permettent d'atteindre un public varié. On devrait faire appel à une agence de publicité locale pour la distribution de dépliants postaux et d'affiches et la présentation de diaporamas. Enfin, l'usage des cartes d'affaires personnalisées, étayé d'un soutien technique approprié, s'est révélé un outil commercial d'une grande efficacité.

La réglementation indonésienne prescrit que tout matériel publicitaire distribué en bahasa indonesia doit avoir été produit en Indonésie. Sur demande, la Division commerciale de l'ambassade du Canada fournira aux intéressés l'adresse d'agents spécialisés dans la traduction du matériel publicitaire et d'étiquettes.

On peut engager des sociétés membres de l'Association des consultants indonésiens pour effectuer des projets de consultation et d'étude de marché. L'étude de marché en Indonésie demeure toutefois une entreprise difficile à mener à terme, compte tenu de la publication insuffisante de données statistiques détaillées sur la production, la consommation et les importations.

Litiges commerciaux

Il est conseillé aux compagnies canadiennes de procéder à un examen minutieux de la situation financière des clients potentiels avant de conclure avec eux des marchés à terme. Il n'existe pas d'agence de recouvrement en Indonésie et intenter une procédure s'avère généralement long et peu efficace.

Système bancaire

La Banque d'Indonésie contrôle le système bancaire. Une gamme complète de services bancaires est dispensée à Jakarta par les banques commerciales d'État et de multiples banques privées nationales, principalement américaines, européennes et japonaises. Parmi les banques canadiennes, seule la Banque de Nouvelle-Écosse possède une succursale à Jakarta, à l'adresse suivante:

Banque de Nouvelle-Écosse
4^e étage, Wisma Metropolitan I
Jalan Jenderal Sudirman
Jakarta
Tél.: 514390/514169
Télex: 45839 BNSJKT IA
Personne-ressource: Jamieson Bryan
Premier représentant

Les cinq grandes banques canadiennes possèdent toutefois une succursale à Singapour.

Protection de la propriété

L'Indonésie est l'un des pays signataires de la Convention internationale de la protection de la propriété industrielle. Il est conseillé aux fabricants et aux exportateurs de faire appel aux services d'un agent spécialisé en matière de brevets et de marques de fabrique en Indonésie. Le premier utilisateur d'une marque de fabrique peut la faire déposer pour une période de dix ans, à condition d'utiliser la marque en question dans les six mois suivant la date de dépôt. Le système actuel n'offre qu'une protection limitée. Une nouvelle loi sur les brevets est toutefois à l'étude et devrait être adoptée prochainement. En attendant, les demandes de brevet provisoire doivent être adressées au:

Directeur des brevets
Ministère de la Justice
Jalan Veteran III n° 8A
Jakarta

Investissements

Lois indonésiennes gouvernant l'investissement étranger

Le gouvernement indonésien accueille favorablement les investissements étrangers dans les secteurs économiques que le pays ne peut soutenir en raison d'un manque de capital et de technologie. Les lois régissant les investissements étrangers offrent différentes garanties aux entreprises canadiennes qui désirent investir en Indonésie, notamment le droit de transférer les emprunts obligataires, les bénéfices, l'amortissement et le capital ainsi qu'une assurance contre la nationalisation. La réforme fiscale de 1984 a supprimé nombre de subventions et d'aides à l'investissement étranger. La

nouvelle réglementation visait à favoriser, à long terme, les nouveaux investissements, mais il se peut que l'incertitude quant à l'interprétation et l'application de ces lois, ainsi que d'autres facteurs, ait contribué à la baisse dans les nouveaux investissements étrangers depuis leur introduction.

Les secteurs d'investissement ont été rangés en quatre catégories qui vont, par ordre de priorité décroissant, des secteurs auxquels on accorde des réductions fiscales, aux secteurs fermés aux investissements étrangers. Dans le dernier cas, il est toutefois possible de négocier des accords de coopération technique avec des sociétés d'investissement nationales.

Dans le but d'accroître la participation de la population autochtone (*pribumi*) dans les entreprises établies en Indonésie, le gouvernement exige que les investissements étrangers se fassent sous forme de coentreprises. Sauf dans certains cas particuliers, l'associé indonésien devrait initialement détenir au moins 20 % des parts, et sa participation, s'accroître jusqu'à devenir majoritaire en l'espace de 15 ans.

Pour tâcher de stimuler les investissements étrangers, le gouvernement indonésien a adopté en mai 1986 une série de mesures visant à élargir le champ ouvert à ces investissements et à les rendre plus intéressants.

Le Bureau de coordination des investissements (BKPM) est l'organisme gouvernemental responsable d'étudier toute demande d'investissement étranger, sauf celles portant sur les secteurs minier, forestier, bancaire, pétrolier ainsi que sur le domaine de l'assurance, qui relèvent directement des ministères compétents. La procédure de demande est généralement longue et complexe et ce, malgré les récentes modifications apportées par le BKPM en vue de supprimer un grand nombre de formalités administratives. Il est préférable de consulter un expert en la matière avant d'entreprendre toute démarche officielle.

Le gouvernement indonésien a désigné récemment 12 ambassades et consulats indonésiens, au nombre desquels figurent les bureaux indonésiens à Ottawa et à Toronto, pour être les maîtres d'œuvre de la promotion à l'étranger des investissements.



Jakarta

- | | | | |
|--|---|--|--------------------------------------|
| ① Ambassade du Canada et Banque de Nouvelle-Écosse | ⑨ Ministère des Affaires étrangères | ⑮ Centre des arts et de la culture/Planétarium | ⑳ Hôtel Mandarin |
| ② Banque Indonesia | ⑩ Monument national Monas | ⑰ Hôpital central gouvernemental | ㉑ Hôtel Indonesia Sheraton |
| ③ Gare Kota | ⑪ Musée central | ⑱ Hôtel Hyatt Aryaduta Jakarta | ㉒ Commissariat de police |
| ④ Ministère de la Justice | ⑫ Ministère de la Défense et de la Sûreté | ㉓ Hôtel Sari Pacific | ㉔ Parlement |
| ⑤ Palais du Président | ⑬ Secrétaire d'État | ㉕ Hôtel Sahid Jaya | ㉕ Stade sportif |
| ⑥ Ministère de l'Intérieur | ⑭ Ministère du Commerce | ㉖ Hôtel President | ㉖ Hôtel Jakarta Hilton International |
| ⑦ Mosquée Istiglal | ⑯ Hôtel Borobudur Inter-Continental | ㉗ Hôtel Kartika Chandra | |
| ⑧ Ministère des Finances | | | |

Source: The Hong Kong and Shanghai Banking Corporation

Formes d'association commerciale

En vertu de la Loi sur les investissements étrangers, toute entreprise étrangère qui exploite un commerce en Indonésie doit être constituée en société sur place et avoir un siège social en Indonésie. Il y a six formes d'association commerciale reconnues en Indonésie; la plus susceptible d'intéresser l'investisseur canadien est sans doute la société à responsabilité limitée ou *Perseroan Terbatas* (PT). Comme on l'a déjà mentionné, le gouvernement détermine le pourcentage de participation indonésienne dans les entreprises conjointes. La constitution d'une PT requiert les services d'un notaire indonésien.

Impôt

On recommande aux investisseurs canadiens de consulter un expert en droit fiscal indonésien. Le montant des bénéfices détermine l'assiette de l'impôt des sociétés qui varie entre 35 et 45 %. En outre, une retenue à la source de 20 % est prélevée sur les intérêts, les dividendes et les redevances.

Les compagnies qui participent à des projets financés par la Banque mondiale ou des agences d'aide à l'étranger jouissent d'une immunité fiscale. Concernant l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, le Canada et l'Indonésie ont signé en 1979 une convention relative aux doubles impositions.

En vertu des nouvelles lois fiscales, l'impôt sur les sociétés est plafonné à 45 %. Les experts-conseils qui travaillent en Indonésie pour une durée de plus de 183 jours sur des projets financés par des agences bilatérales ou multilatérales sont actuellement assujettis à des règlements fiscaux qui prévoient le prélèvement d'un impôt sur le revenu majoré. Les entreprises qui désirent obtenir de plus amples renseignements sur le système fiscal indonésien devraient s'adresser à la Division commerciale de l'ambassade du Canada à Jakarta qui sera en mesure de leur communiquer le nom de spécialistes en droit fiscal.

Réglementation de l'exportation en Indonésie

Seules les sociétés privées indonésiennes enregistrées et les sociétés commerciales d'État sont autorisées à procéder à l'exportation de marchandises. En règle

générale, les licences d'exportation ne sont émises qu'aux personnes de nationalité indonésienne; toutefois, les compagnies étrangères dont les activités de production sont axées vers l'exportation peuvent présenter une demande de permis spécial auprès du ministère du Commerce.

À l'heure actuelle, le gouvernement interdit l'exportation de l'or, de l'argent, du cuivre, du bronze, de la ferraille et des antiquités. En vertu d'un accord international, l'exportation de certaines marchandises fabriquées en Indonésie est contrôlée par des quotas ou par l'exigence d'une autorisation préalable. Les exportations à destination de l'Angola, d'Israël et de l'Afrique du Sud sont interdites.

Les exportateurs sont tenus de déposer auprès de la Banque Indonésia les produits d'exportation, jusqu'à concurrence de la pleine valeur f.o.b. des marchandises. Sont exemptées de cette formalité les compagnies pétrolières, certaines compagnies minières ainsi que les sociétés commerciales d'État. Toute taxe applicable, telle que la taxe d'exportation, est prélevée directement du montant que la banque doit rembourser à l'exportateur une fois les marchandises expédiées. Par ailleurs, les associations et les particuliers indonésiens sont autorisés à détenir des réserves en devises tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

La simplification des formalités douanières vise aussi bien les exportations que les importations. Ainsi, les exportations ne font plus l'objet d'une inspection douanière en Indonésie, sauf dans le cas d'exportation de marchandises contingentées ou prohibées. Toutefois, les exportations évaluées à plus de 5 000 \$US doivent être inspectées à leur arrivée par un agent de la SGS. Les compagnies canadiennes qui désirent importer des produits d'Indonésie devraient communiquer avec le coordonnateur de la SGS au Canada pour obtenir plus de renseignements concernant les formalités en vigueur (voir la rubrique « Réglementation de l'importation en Indonésie ».)

Transports et communications

Services de transport maritime entre le Canada et l'Indonésie

En partance de l'Ouest canadien. La compagnie d'affrètement American President Lines prévoit un ou deux départs par mois de Vancouver à destination de Jakarta. La compagnie assure le transport de cargaisons mixtes, de marchandises réfrigérées ou nécessitant une aération permanente, de cargaisons liquides et de conteneurs. La filiale canadienne de la compagnie, l'American President Lines Canada Limited, possède un bureau à Vancouver, à Toronto et à Montréal.

La East Asiatic Company prévoit également deux départs par mois de Vancouver à destination de Jakarta. Elle offre les mêmes services que la American President Lines, à l'exclusion du transport de produits liquides. Ses représentants au Canada sont la Johnson, Walton Steamships Limited, à Vancouver, et Robert Reford Inc., à Toronto et à Montréal.

En partance de l'Est canadien. La compagnie Barber Blue Sea Line prévoit trois départs par mois de Saint-Jean (N.-B.) à destination de Jakarta, Belawan et Surabaya. La compagnie assure le transport de cargaisons mixtes, de marchandises réfrigérées, de produits liquides et de conteneurs. Au Canada, la ligne est représentée par la Barber Steamship Lines (Canada) Inc., à Montréal et à Toronto, et par la R.C. Elkin Limited, à Saint-Jean.

La P.T. Jakarta Lloyd, spécialisée dans le transport de cargaisons mixtes et de conteneurs, effectue des voyages mensuels à destination de Belawan, Jakarta, Semarang et Surabaya, en partance de Toronto et de Montréal pendant l'été, et de Saint-Jean pendant l'hiver. La R.B. Redburn Eastern Ltd., dont les bureaux se trouvent à Montréal et à Toronto, représente la compagnie au Canada.

La Federal Commerce and Navigation Ltd., également spécialisée dans le transport de cargaisons mixtes et de conteneurs, prévoit des départs mensuels de Sault-Ste-Marie et de Québec pendant l'été, et de Montréal pendant l'hiver, à destination de Jakarta. La compagnie possède un bureau à Montréal et est représentée par la R.G. Redburn Ltd. à Toronto.

Il faut souligner toutefois qu'en vertu du décret Kepres 18, seuls les navires indonésiens ou affrétés par des compagnies indonésiennes sont autorisés à transporter les biens d'importation destinés au gouvernement.

Lors du remaniement de ses formalités de douane, le 7 mai 1985, le gouvernement indonésien a également éliminé nombre d'obstacles à l'accès des bateaux étrangers à la majorité des ports indonésiens. L'entrée des exportations en Indonésie est désormais facilitée puisque les navires étrangers ont maintenant droit d'accès à 52 ports désignés, répartis dans l'ensemble de l'archipel. Cependant, les dispositions du Kepres 18 demeurent en vigueur pour ce qui a trait aux approvisionnements gouvernementaux.

Transports, communications et infrastructure

Le sous-développement de son infrastructure pose de sérieux problèmes à l'Indonésie et rend l'acheminement des matières premières et des biens de consommation particulièrement coûteux et irrégulier. Le système de service maritime entre les différentes îles constitue le principal réseau de transport. Les routes et les chemins de fer forment un réseau secondaire et assurent le transport entre l'intérieur des îles et des ports. L'expansion économique que connaissent les régions éloignées depuis quelque temps explique la priorité qui est accordée au développement du secteur des transports, en particulier l'augmentation de la flotte desservant les îles ainsi que l'amélioration des installations portuaires et des réseaux routier et ferroviaire.

Les chemins de fer desservent exclusivement les îles de Java et de Sumatra. Le potentiel du réseau ferroviaire est plutôt limité en raison des courtes distances qu'il couvre et de sa faible capacité, sans compter la concurrence que représente le réseau routier nouvellement amélioré. Si, à l'heure actuelle, le transport de marchandises par avion ne représente qu'environ 1 % du trafic aérien de passagers, il est appelé à gagner en importance du fait qu'il constitue un excellent moyen de relier les îles entre elles et qu'il ouvre la voie à certaines régions jadis inaccessibles, à l'intérieur de quelques grandes îles. La compagnie aérienne nationale, Garuda Indonesian Airways (GIA), dessert les lignes internationales et les principales lignes intérieures; les

lignes aériennes Bouraq et Merpati, de moindre importance, desservent les lignes secondaires. On peut en outre faire appel aux services de nombreuses compagnies d'affrètement privée. Des progrès considérables ont été accomplis et continuent de l'être dans l'amélioration des pistes, des systèmes de télécommunications, des appareils de navigation, du matériel au sol, des services météorologiques et de la formation des pilotes.

Le fonctionnement et l'administration des services de communication indonésiens relèvent entièrement du gouvernement. Les réseaux téléphoniques et télégraphiques sont gérés par les sociétés d'État PERUMTEL et INDOSAT; les services postaux, par P.M. POS et GIRO; et le réseau téléphonique, par T.V.R.I. L'Indonésie exploite un système intérieur de communications par satellite dans le cadre de son système de télécommunications. Bien que les télécommunications se soient beaucoup améliorées ces dernières années, la communication entre villes demeure parfois difficile.

Quelque 17 % des foyers indonésiens sont alimentés en électricité. Le degré d'électrification varie d'une région à l'autre, pour atteindre son maximum à Java où près de 10 % des foyers reçoivent l'électricité. En 1978, les ventes d'électricité aux secteurs industriel et commercial représentaient 55 % de la consommation totale, et le reste était distribué au secteur résidentiel.

V. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN INDONÉSIE

Services offerts par l'ambassade du Canada

La Division commerciale de l'ambassade du Canada à Jakarta assure la liaison entre les compagnies canadiennes et les entreprises commerciales et industrielles locales. En plus d'offrir une gamme complète de services, le délégué commercial sonde le marché en quête de débouchés possibles pour les compagnies canadiennes intéressées et compétentes. Il procède, pour le compte d'exportateurs canadiens, à des études de marché relativement complexes. Le délégué commercial est également en mesure de faire des recommandations et de fournir des conseils judicieux tant en matière de sélection d'agents, que de techniques et priorités publicitaires, en passant par les services de traduction disponibles. Si la demande lui en est faite suffisamment à l'avance, la Division commerciale peut en outre s'occuper de mettre les entreprises canadiennes en rapport avec des personnes-ressources appropriées et voir à la réception du courrier. Enfin, les compagnies canadiennes établies en Indonésie peuvent s'adresser au délégué commercial pour être conseillées sur des questions de litiges commerciaux ou tout autre problème de nature juridique et, s'il y a lieu, obtenir l'adresse de firmes spécialisées dans un domaine particulier.

Les gens d'affaires canadiens qui songent à effectuer un voyage d'affaires en Indonésie devraient en aviser la Division commerciale longtemps avant la date prévue d'arrivée. L'aide que cette dernière sera en mesure d'apporter à la compagnie dépendra des renseignements qu'elle aura reçus concernant les activités de la compagnie, le but de la visite et les contacts préalablement établis dans le milieu des affaires indonésien. S'il s'agit du commerce de biens et de services hautement spécialisés ou perfectionnés, l'obtention de renseignements précis sur leur usage, le genre de mise en marché approprié et la nature concurrentielle de ces produits permettra d'éviter des recherches inutiles et des

rendez-vous inappropriés, et épargnera donc une perte de temps aux gens d'affaires canadiens.

Enfin, les compagnies canadiennes devraient maintenir une communication suivie avec la Division commerciale et l'informer régulièrement de leurs activités et projets futurs, afin de s'assurer que l'on fait appel à leurs services lorsqu'une occasion d'affaires se présente. La nature de ces renseignements demeure strictement confidentielle.

Rendez-vous d'affaires

La meilleure façon de connaître l'Indonésie et d'en savoir plus long sur les occasions d'affaires qui y existent est d'y faire un séjour. D'ailleurs, les gens d'affaires indonésiens préfèrent de beaucoup rencontrer et traiter avec leurs futurs clients en personne. À son arrivée, l'entrepreneur canadien doit relever un double défi: convaincre ses relations indonésiennes de la compétitivité de son entreprise et surmonter les préjugés qui pourraient exister concernant les compétences canadiennes en général. La réussite de toute stratégie commerciale repose sur l'assurance de la légitimité et l'engagement à long terme.

Les méthodes et pratiques commerciales indonésiennes diffèrent considérablement de celles qui ont cours au Canada. Les problèmes de communication, la densité de la circulation pendant les heures de bureau, la difficulté de fixer un rendez-vous (due en partie à la surcharge des lignes téléphoniques) et un rythme de commerce plus lent sont autant de facteurs qui expliquent que la conduite des affaires en Indonésie est une entreprise laborieuse qui exige beaucoup de temps et d'efforts. L'entrepreneur canadien devra faire preuve de beaucoup de souplesse, particulièrement en ce qui a trait aux échéances, quitte à prolonger son séjour si besoin est.

L'établissement de liens personnels au sein de la communauté des affaires indonésiennes joue un rôle de premier ordre dans une stratégie commerciale. Ce serait souvent manquer d'égard que de discuter d'affaires lors d'une première rencontre. L'entrepreneur canadien devrait plutôt prévoir plus d'une rencontre avec un même client dans une période de quelques jours, les premières rencontres servant simplement à faire connaissance. Les politesses sont souvent essentielles à ce type d'entente commerciale. Il n'est pas rare que

l'entrepreneur canadien soit reçu à dîner par ses clients, et il convient de leur rendre la politesse.

La ponctualité est de rigueur pour les rendez-vous d'affaires en Indonésie (il faudra donc tenir compte des fréquents embouteillages à Jakarta et dans les autres grands centres).

Ce qu'il faut apporter

Les gens d'affaires avertis ne partent jamais sans certaines fournitures, au nombre desquelles figurent les articles suivants:

- prospectus de vente et, le cas échéant, échantillons
- papeterie à l'en-tête de la compagnie (pour la correspondance et les mots de remerciements)
- un grand nombre de cartes d'affaires
- photographies format passeport supplémentaires (pour les visas, etc.)
- petits présents marqués du logo de la compagnie (une fois que des liens personnels ont été établis à la suite d'un premier séjour en Indonésie, il est d'usage d'offrir un cadeau lors de visites subséquentes).

Si l'on préfère ne pas s'encombrer de cartes d'affaires et de matériel de promotion, il est possible de prendre les dispositions nécessaires pour les faire acheminer par cargo aérien à l'ambassade du Canada à Jakarta. La livraison devrait être effectuée environ trois semaines avant la date prévue d'arrivée en Indonésie. Les droits de douane perçus sur les échantillons et les publications seront facturés à la compagnie. (Pour un service de livraison rapide, les entreprises canadiennes font souvent appel à des compagnies telles que DHL International Express Ltd.)

Suivi

Le suivi d'un voyage d'affaires en Indonésie en détermine souvent le succès. Aussitôt de retour au Canada, on devrait faire parvenir des lettres de remerciements ainsi que les échantillons, les dépliants et les renseignements demandés aux personnes concernées. Le maintien d'une correspondance régulière avec les personnes rencontrées en Indonésie et les représentants, ainsi qu'avec la Division commerciale de l'ambassade du Canada, servira à promouvoir la légitimité de l'entreprise et contribuera au développement des échanges commerciaux. Il est particulièrement important que

l'ambassade soit informée du dénouement des rencontres qu'elle aurait arrangées au nom de l'entreprise afin qu'elle puisse juger de l'utilité de ses démarches.

Voyager en Indonésie

Il n'est plus nécessaire d'obtenir de visa pour les séjours de moins de deux mois en Indonésie. Pour plus ample information à ce sujet, communiquer avec l'ambassade de la République d'Indonésie, 287, rue MacLaren, Ottawa (Ontario) K2P 0L9, ou avec les consulats de l'Indonésie à Vancouver (1455 West Georgia Street) et à Toronto (425, avenue University, bureau 900).

Il est obligatoire d'avoir été vacciné contre la fièvre jaune si l'on arrive d'une région infectée. En outre, les vaccins contre le choléra, le tétanos, la polio, la thyphoïde et la paratyphoïde sont fortement recommandés en plus de médicaments antipaludiques et d'une injection au gamma globuline. Il est en outre conseillé de se munir de médicaments en cas d'indisposition intestinale ou gastrique. On recommande aux voyageurs à destination de l'Indonésie de communiquer avec le ministère de la Santé et du Bien-être social, à Ottawa, ou avec un bureau de santé régional, pour obtenir l'information la plus récente concernant les vaccinations requises.

L'unité monétaire indonésienne est la rupiah (Rp.) et le taux de change actuel est d'environ 1 600 Rp. pour un dollar américain. On recommande aux Canadiens d'emporter des dollars américains car il est généralement difficile d'échanger des devises canadiennes à Jakarta. L'entrée et la sortie de devises étrangères et de chèques de voyage ne sont pas contrôlées. En revanche, l'importation de monnaie indonésienne est interdite et il n'est pas permis de sortir plus de 2 500 Rp. du pays.

Les effets personnels des voyageurs sont exemptés de douane. Sont également admis en franchise un maximum, par adulte, de 2 litres de boisson alcoolisée, de 200 cigarettes ou 50 cigares ou 100 g de tabac et une quantité raisonnable de parfum. Le matériel photographique et les machines à écrire doivent être déclarés à l'arrivée et quitter le pays en même temps que le propriétaire. L'importation d'armes et de munitions, de publications pornographiques et de matériel publicitaire imprimé en bahasa indonesia est formellement interdite.

Tout film destiné à une projection publique (y compris les films de promotion) est soumis à la censure, ce qui peut prendre plusieurs semaines. Les entreprises canadiennes peuvent s'enquérir de cette formalité auprès de l'ambassade du Canada à Jakarta.

Jakarta compte plusieurs hôtels climatisés et il est recommandé de réserver à l'avance. Le prix des chambres, indiqué en dollars américains, est majoré de 15,5 % pour la taxe et les frais de service. Ces prix peuvent changer, aussi faudra-t-il confirmer au moment de la réservation. Les gens d'affaires canadiens peuvent bénéficier de tarifs privilégiés dans la plupart des hôtels en Indonésie, pourvu que leur réservation soit faite à l'avance par l'entremise de l'ambassade canadienne. Les prix varient de 60 \$ pour un hôtel 3 étoiles à plus de 100 \$ pour les hôtels de luxe. En règle générale, il faudrait allouer 135 \$US par jour pour l'hébergement dans un hôtel de catégorie supérieure et des repas occidentaux.

Voici une liste des principaux hôtels de Jakarta, classés en quatre catégories.

I. De luxe

Hôtel Borobudur Inter-Continental

Jalan Lapangan Banteng Selatan

Chambre simple 110 \$, double 120 \$, suite à partir de 180 \$

(15,5 % en sus pour la taxe et les frais de service)

Tél.: 370108; Téléc: 44156 BDO JKT

Jakarta Hilton International

Jalan Jenderal Gatot Subroto

Chambre simple 110 \$, double 125 \$, suite 200 \$

(15,5 % en sus pour la taxe et les frais de service)

Tél.: 583051/587981; Téléc: 46673, 46698 HILTON IA

Hôtel Mandarin

Jalan M.H. Thamrin

Chambre simple 130 \$, double 140 \$, suite 220 \$

(15,5 % en sus pour la taxe et les frais de service)

Tél.: 321307; Téléc: 61755 MANDA JKT

II. Première classe

Hyatt Aryaduta Jakarta
Jalan Prapatan 44-46
C.P. 3287

Chambre simple à partir de 75 \$, double à partir de 90 \$
(15,5 % en sus pour la taxe et les frais de service)
Tél.: 376008; Téléx: 46220 HYATT JKT

Hôtel Sari Pacific
Jalan M.H. Thamrin
C.P. 3138

Chambre simple à partir de 105 \$, double à partir
de 115 \$
(15,5 % en sus pour la taxe et les frais de service)
Tél.: 323707; Téléx: 44514 HTLSAR IA

III. Niveau international

Hôtel Indonesia
Jalan M.H. Thamrin
C.P. 54

Chambre simple à partir de 70 \$, double à partir de 85 \$,
suite à partir de 100 \$
(15,5 % en sus pour la taxe et les frais de service)
Tél.: 322008; Téléx: 46437 HI JKT

Kartika Chandra
Jalan Jenderal Gatot Subroto
C.P. 85 KBY

Chambre simple 70 \$, double 77 \$, suite 145 \$
(15,5 % en sus pour la taxe et les frais de service)
Tél.: 511008

Kartika Plaza
10 Jalan M.H. Thamrin

Chambre simple 43 \$, double 50 \$, suite 100 \$
(15,5 % en sus pour la taxe et les frais de service)
Tél.: 321008; Téléx: 45692 BOLKAR

Hôtel President
Jalan M.H. Thamrin 59

Chambre simple 67 \$, double 81 \$, suite 100 \$
(15,5 % en sus pour la taxe et les frais de service)
Tél.: 320508; Téléx: 46724 PREMOT IA

Hôtel Sahid Jaya
86 Jalan Jenderal Sudirman

Chambre simple 81 \$, double 92 \$, suite à partir de
104 \$
(15,5 % en sus pour la taxe et les frais de service)
Tél.: 587031; Téléx: 46331 SAHID JKT

IV. Niveau local, satisfaisant

Hôtel Horizon

Jalan T.I. Ancol

Chambre simple 69,30 \$ net, double 83,17 \$ net, suite 190,57 \$ net

Tél.: 680008; Télex: 42824 HORIZ IA

Jayakarta Tower

Jalan Hayam Wuruk

Chambre simple 41 \$, double 60 \$, suite 80 \$

(15,5 % en sus pour la taxe et les frais de service)

Tél.: 6294408; Télex: 41113 JA HOTEL IA

Hôtel Orchid Palace

Jalan S. Parman

Chambre simple 40 \$ net, double 45 \$ net

Tél.: 593115/596918; Télex: 46631 OPH IA

Hôtel Sabang Metropolitan

Jalan K.H. Agus Salim

Chambre simple 34 \$, double 46 \$, suite 60 \$

(15,5 % en sus pour la taxe et les frais de service)

Tél.: 354031/357621; Télex: 44555 SABANG IA

Outre les restaurants dans les hôtels de classe internationale, il existe quantité d'établissements de bonne catégorie spécialisés dans la cuisine européenne, chinoise ou indonésienne. Les principales cartes de crédit canadiennes telles que Visa et MasterCard sont généralement acceptées dans les centres touristiques.

Dans la plupart des restaurants, la note comprend la taxe et un pourboire de 15,5 %. Là où il n'est pas inclus, il est d'usage de laisser un pourboire d'environ 10 %. Quant aux porteurs, il est coutume de laisser environ 100 Rp. par pièce de bagage.

Dans la capitale, les taxis desservent les principaux hôtels, les aéroports et les gares. S'il n'est pas possible d'obtenir un taxi muni d'un compteur, il est conseillé de s'entendre à l'avance sur le prix de la course. Il peut être utile de faire appel au portier de l'hôtel pour communiquer la destination et le prix au chauffeur du taxi. Il est également possible de louer un taxi à l'heure pour les excursions en dehors de la ville. Comme il est à peu près impossible de héler un taxi durant les heures de pointe, il est conseillé de retenir les services d'un taxi pour l'aller et le retour.

On peut se déplacer sur l'île de Java par avion, par train ou par transport routier. Les voyages à l'extérieur de Java doivent cependant s'effectuer par avion. La ligne aérienne Garuda offre les services locaux les plus complets. Les gens d'affaires canadiens expérimentés ont remarqué que le nombre de places réservées sur les vols locaux dépassait souvent la capacité. Les passagers à destination de l'étranger doivent se présenter à l'aéroport au moins deux heures avant le départ de l'avion. Pour les vols intérieurs, il est recommandé de se présenter à l'aéroport au moins une heure à l'avance.

Une compagnie aérienne assure la navette entre Jakarta, Bandung, Surabaya et Tanjung Karang (bandar Lampung). Il n'est pas possible de réserver les billets à l'avance pour ces vols.

Les lignes aériennes suivantes desservent Jakarta ou y ont un bureau:

Bouraq Indonesia Airlines — tél.: 625150/655179
British Airways — tél.: 5782447
Cathay Pacific — tél.: 327807/326807
China Airlines — tél.: 354448/9/353195
Garuda Indonesian Airways — tél.: 417808
Japan Airlines — tél.: 322207
KLM — tél.: 320708/322008, poste 740-742
Lufthansa — tél.: 710247/8/9
Malaysian Airline System — tél.: 320909
Merpati — tél.: 413608/417404
Northwest Orient — tél.: 320558/326439
Pan American Airlines — tél.: 361707/370108
Pelita Air Service — tél.: 357230
Qantas — tél.: 326707/327707
Royal Brunei Airlines — tél.: 376237/377409/373998
Sabena — tél.: 370108/371915/372039
SAS — tél.: 584110
Singapore Airlines — tél.: 584021/584041
Swissair — tél.: 373608/378006
Thai International Airways — tél.: 320607/325176
TWA — tél.: 354030
UTA — tél.: 323609/323507

Air Canada
P.T. Travair Buana
Hôtel Sabana Metropolitan
Jalan H.A. Salim II
Jakarta — tél.: 371479/377409

Canadien Pacifique (CP Air)
P.T. Iwata Nusantara
Jalan M.H. Thamrin 57
PP Building
Jakarta — tél.: 324702/325214/325086.

La taxe d'aéroport est de 6 000 Rp. pour les vols internationaux et de 1 000 Rp. pour les vols intérieurs.

Liste des jours fériés en Indonésie

Voici la liste des jours fériés en Indonésie pour l'année 1987. Cette liste constitue essentiellement un guide à l'intention des visiteurs canadiens et ces derniers sont avisés de vérifier la date des congés avant leur arrivée en Indonésie en s'adressant soit à l'ambassade d'Indonésie à Ottawa ou à l'ambassade du Canada à Jakarta. Les visites d'affaires sont à déconseiller durant le mois du Ramadan (généralement mai ou juin). Il faut noter également que l'ambassade du Canada est fermée le jour de la Fête du Canada et le lundi de Pâques.

Tahun Baru (Nouvel An)	— 1 ^{er} janvier 1987
Isra' Mi'raj Nabi Muhammad SAW (Fuite de Mahomet de la Mecque)	— 27 mars 1987
Hari Raya Nyepi (Nouvel An hindou)	— 31 mars 1987
Wafat Isa Al Masih (Vendredi Saint)	— 17 avril 1987
Hari Raya Waisak (Fête bouddhiste)	— 13 mai 1987
Kenaikan Isa Al Masih (Ascension)	— 28 mai 1987
Idul Fithri	— 29-30 mai 1987
Idul Adha	— 5 août 1987
Proklamasi Kemerdekaan RI (Jour de l'Indépendance)	— 17 août 1987
Tahun Baru Hijriyah (Nouvel An musulman)	— 26 août 1987
Maulid Nabi Muhammad SAW (Anniversaire de la naissance de Mahomet)	— 4 novembre 1987
Natal Hari Pertama (Noël)	— 25 décembre 1987

VI. LISTE DES PRINCIPAUX MINISTÈRES ET AGENCES DU GOUVERNEMENT INDONÉSISIEN

Nom	Responsabilités
Secretariat Negara— Secrétariat d'État Jalan Veteran 17 Jakarta Pusat Tél.: 348819/352685	Supervision de cinq secrétariats: - Secrétariat du Cabinet (responsable de la coordination de l'aide technique étrangère) - Secrétariat militaire - Personnel du palais présidentiel - Secrétariat de l'orientation des activités de développement - Inspection générale du développement; Également chargé du comité gouvernemental de la réforme administrative et du comité Kepres 10.
Departemen Luar Negeri— Ministère des Affaires étrangères Jalan Taman Pejambon 6 Jakarta Pusat Tél.: 371508	Affaires étrangères, politiques et socio-culturelles; sécurité des relations étrangères; politique étrangère; protocole; consulats et secrétariat national de l'ANASE.
Departemen Dalam Negeri— Ministère de l'Intérieur Jalan Merdeka Utara 7 Jakarta Pusat Tél.: 342222/373408	Développement des gouvernements locaux; politique sociale; développement rural; affaires agricoles et sûreté nationale.

**Departemen Pertahanan
and Keamanan—
Ministère de la Défense et
de la Sûreté**

Jalan Merdeka Barat 13
Jakarta
Tél.: 366184/360290

**Departemen Kehakiman—
Ministère de la Justice**

Jalan Hayam Wuruk 7
Jakarta
Tél.: 371608

**Departemen Penerangan—
Ministère de l'Information**

Jalan Merdeka Barat 9
Jakarta
Tél.: 377408

**Departemen Keuangan—
Ministère des Finances**

Jalan Lapangan Banteng
Timur 4
Jakarta
Tél.: 373309

**Departemen Perdagangan—
Ministère du Commerce**

Jalan Moh. Ikhan Ridwan
Rais 5
Jakarta Pusat
Tél.: 366318

**Departemen Pertanian—
Ministère de l'Agriculture**

Jalan Imam Bonjol 29
Jakarta
Tél.: 331403

**Departemen Perindustrian—
Ministère de l'Industrie**

Jalan Kebon Sirih 36
Jakarta
Tél.: 515509

L'armée; l'aviation; la
marine; la police et la
sûreté.

Établissements correction-
nels (réhabilitation); admi-
nistration de la justice;
application des lois;
système pénitentiaire et
immigration.

Radio, télévision et
cinéma; développement de
la presse et de
l'imprimerie.

Budget; affaires moné-
taires étrangères et natio-
nales; douanes et accises;
impôts et finances
publiques.

Commerce extérieur et
intérieur; expansion des
exportations nationales;
centre de recherche pour
l'expansion du commerce
avec le Moyen-Orient.

Production alimentaire;
mise en valeur des terres;
pêcheries; élevage; agence
de l'expansion de la cul-
ture de plantes comesti-
bles, chargée de la forma-
tion et de l'éducation dans
ce domaine.

Industries chimique et
métallurgique de base;
diverses industries; petites
industries; agence de
recherche et de développe-
ment industriel.

**Departemen Pertambangan
Dan Energi—
Ministère des Mines et de
l'Énergie**

Jalan Merdeka Selatan 18
Jakarta
Tél.: 360232

Énergie; mines; pétrole et
gaz naturel.

**Departemen Pekerjaan
Umum—
Ministère des Travaux
publics**

Jalan Pattimura 20,
Kebayoran Baru
Jakarta
Tél.: 735588

Ressources hydrauliques;
construction des routes et
des immeubles.

**Departemen Koperasi—
Ministère des Coopératives**

Jalan M.T. Haryono
Cikoko
Jakarta Selatan
Tél.: 791925/791822

Développement des coopé-
ratives; centre d'enseigne-
ment et de formation en
matière de coopératives.

**Departemen Kehutanan—
Ministère des Forêts**

Forestry Building
Jalan Jend. Gatot Subroto
Jakarta Pusat
Tél.: 581820/581840

Mise en valeur des forêts;
protection de
l'environnement.

**Departemen Perhubungan—
Ministère des
Communications**

Jalan Merdeka Barat 8
Jakarta
Tél.: 361308

Communications terres-
tres, aériennes et mari-
times; centre de météoro-
logie et de géophysique;
centre national de recher-
che et de sauvetage.

**Departemen Kesehatan—
Ministère de la Santé**

Jalan Prapatan 10
Jakarta
Tél.: 349801

Ressources médicales;
programme d'hygiène com-
munautaire; contrôle des
aliments et des médica-
ments; expansion des tra-
vaux de R-D pour la santé
et les maladies
contagieuses.

**Departemen Tenaga Kerja
Dan Transmigrasi—
Ministère de la Main-
d'oeuvre et de la
Transmigration**

Jalan Gatot Subroto Kav 51
Jakarta
Tél.: 515733

Coordination et protection
de la main-d'oeuvre;
transmigration.

**Departemen Parawisata,
Pos Dan Telekom
Ministère du Tourisme, des
Postes et des
Télécommunications**

Jalan Kebon Sirih 36
Jakarta Pusat
Tél.: 366705

Tourisme; services postaux
et télécommunications.

VII. AUTRES ADRESSES UTILES

BAPPENAS (Bureau national de planification)

Jalan Taman Suropati 2
Jakarta
Tél.: 336207

BATAN (Agence nationale de l'énergie atomique)

Jalan K.H. Abdul Rokhim
Mampang Prapatan
Jakarta
Tél.: 511109

BKPM (Bureau de coordination des investissements)

Jalan Gatot Subroto Kav 6
Jakarta
Tél.: 512008

BPPT (Agence de recherche et de technologie)

BPPT Building
Jalan M.H. Thamrin 8
Jakarta
Tél.: 3041 (Opérateur)

**BULOG (Bureau de régulation du marché des denrées
alimentaires, notamment le riz, les fèves soya et la
farine)**

Jalan Gatot Subroto Kav 49
Jakarta
Tél.: 512209

Ambassade du Canada

Wisma Metropolitan I, 5^e étage
Jalan Jenderal Sudirman 29
Jakarta
Tél.: 510709
Télex: 62131 DOMCAN JKT

Banque d'Indonésie

Jalan M.H. Thamrin 2
Jakarta
Tél.: 372408

Garuda (Indonesian Airways)

Jalan Ir. H. Juanda 15
Jakarta
Tél.: 370709

KADIN (Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indonésie)

Jalan Merdeka Timur 11
Jakarta Pusat
Tél.: 367096

LAPAN (Institut national d'aéronautique et d'études spatiales)

Jalan Pemuda Persil 1
Jakarta
Tél.: 482802

LIPI (Institut des sciences de l'Indonésie)

Jalan Gatot Subroto 10
Widya Graham Building
Jakarta
Tél.: 511542

PERTAMINA (Société pétrolière d'État)

Jalan Merdeka Timur 1
Jakarta
Tél.: 3032714

Ambassade de la République d'Indonésie

287, rue MacLaren
Ottawa (Ontario)
K2P 0L9
Tél.: (613) 236-7403

Consulat général de la République d'Indonésie

425 University Avenue, 9th Floor
Toronto (Ontario)
M5G 1T6
Tél.: (416) 591-6613

Consulat général de la République d'Indonésie

1455 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6G 2T3
Tél.: (604) 682-8855

Direction de l'expansion du commerce en Asie et dans le Pacifique-Sud

Ministère des Affaires extérieures
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél.: (613) 995-7659
Télex: 053-3745

Conseil du commerce canado-indonésien

C.P. 15
World Trade Centre
60 Harbour Street
Toronto (Ontario)
M5J 1B7
Tél.: (416) 863-2006
Télex: 06-219666

VIII. BUREAUX RÉGIONAUX

Les personnes qui n'ont jamais commercé avec l'étranger devraient communiquer avec l'un des représentants du ministère de l'Expansion industrielle régionale à l'un des bureaux suivants:

Terre-Neuve-Labrador

Parsons Building
90 O'Leary Avenue
P.O. Box 8950
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél.: (709) 772-5511
Télex: 016-4749

Nouvelle-Écosse

P.O. Box 940, Station M
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Tél.: (902) 426-6125
Télex: 019-22525

Nouveau-Brunswick

Place Assomption
770, rue Principale
C.P. 1210
Moncton
(Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
Tél.: (506) 857-6440
Télex: 014-2200

Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court Mall
134 Kent Street, Suite 400
P.O. Box 1115
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7M8
Tél.: (902) 566-7442
Télex: 014-44129

Québec

Tour de la Bourse
800, Place Victoria
38^e étage
C.P. 247
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
Tél.: (514) 283-6796
Télex: 055-69768

Ontario

1 First Canadian Place
Suite 4840
P.O. Box 98
Toronto (Ontario)
M5X 1B1
Tél.: (416) 365-3737
Télex: 065-24378

Manitoba

3 Lakeview Square
4th Floor
185 Carlton Street
P.O. Box 981
Winnipeg (Manitoba)
Tél.: (204) 949-4099
Télex: 07-5767724

Saskatchewan

105-21st Street, 6th Floor
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0B3
Tél.: (306) 975-4343
Télex: 074-2742

Alberta

Cornerpoint Building
10179 - 105th Street
Suite 505
Edmonton (Alberta)
T5J 3S3
Tél.: (403) 420-2944
Télex: 037-2762

Colombie-Britannique

Bentall Centre, Tower IV
1055 Dunsmuir Street
Suite 1101
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V7X 1K8
Tél.: (604) 666-0434
Télex: 04-51191

Territoires du Nord-Ouest

P.O. Box 6100
Yellowknife
(Territoires du Nord-Ouest)
X1A 1C0
Tél.: (403) 920-8575

Yukon

108 Lambert Street
Suite 301
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1Z2
Tél.: (403) 668-4655

ANNEXE — SOURCES DE RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Asie en général

Business Opportunities Under Projects Financed by the Asian Development Bank, Asian Development Bank, avril 1985.

Répertoire des délégations canadiennes destiné aux gens d'affaires, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa.

Pour de nouveaux marchés: la filière des institutions financières internationales (2 tomes)

— *Services consultatifs*

— *Équipement et travaux de génie civil*,
Ministère des Affaires extérieures, Ottawa.

Far Eastern Economic Review, Far Eastern Economic Review Limited, Hong Kong.

Indonésie

Indonesia: Country Report, Londres, the Economist Intelligence Unit Ltd. (Trimestriel)
(L'abonnement comprend un profil annuel du pays).

Doing Business in Indonesia, New York, Price Waterhouse.

Indonesia Five-Year Business Forecast, New York, Business International.

Marketing in Indonesia, Washington, D.C., US Department of Commerce (Overseas Business Reports).

Indonesia, Tax and Investment Profile, New York, Touche Ross International.

Area Handbook for Indonesia, Washington, D.C., US Foreign Affairs Studies of the American University.

Directory of Indonesian Importers and Exporters, Singapour, Worldwide Import-Export Promotion Centre.

Directory of Indonesian Importers, Jakarta, Ginsi (Association des importateurs indonésiens).

Kompas Indonesia, Jakarta (Répertoire général des compagnies, des produits et des services).

Standard Trade and Industry Directory of Indonesia, Jakarta.

The Indonesia Letter, Hong Kong, The Asia Letter Ltd. (Mensuel).

Economic Review of Indonesia, Jakarta, Ministry of Foreign Affairs (Trimestriel).

Indonesia Development News, Jakarta, National Development Information Office (Publié dix fois par année).

Nusantara, A monthly review of Indonesian and South-east Asian Affairs. Southend-on-Sea, Essex, New Asia Publications Ltd.

Indonesia Today, Jakarta, Department of Information (Bimensuel).

Notes

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



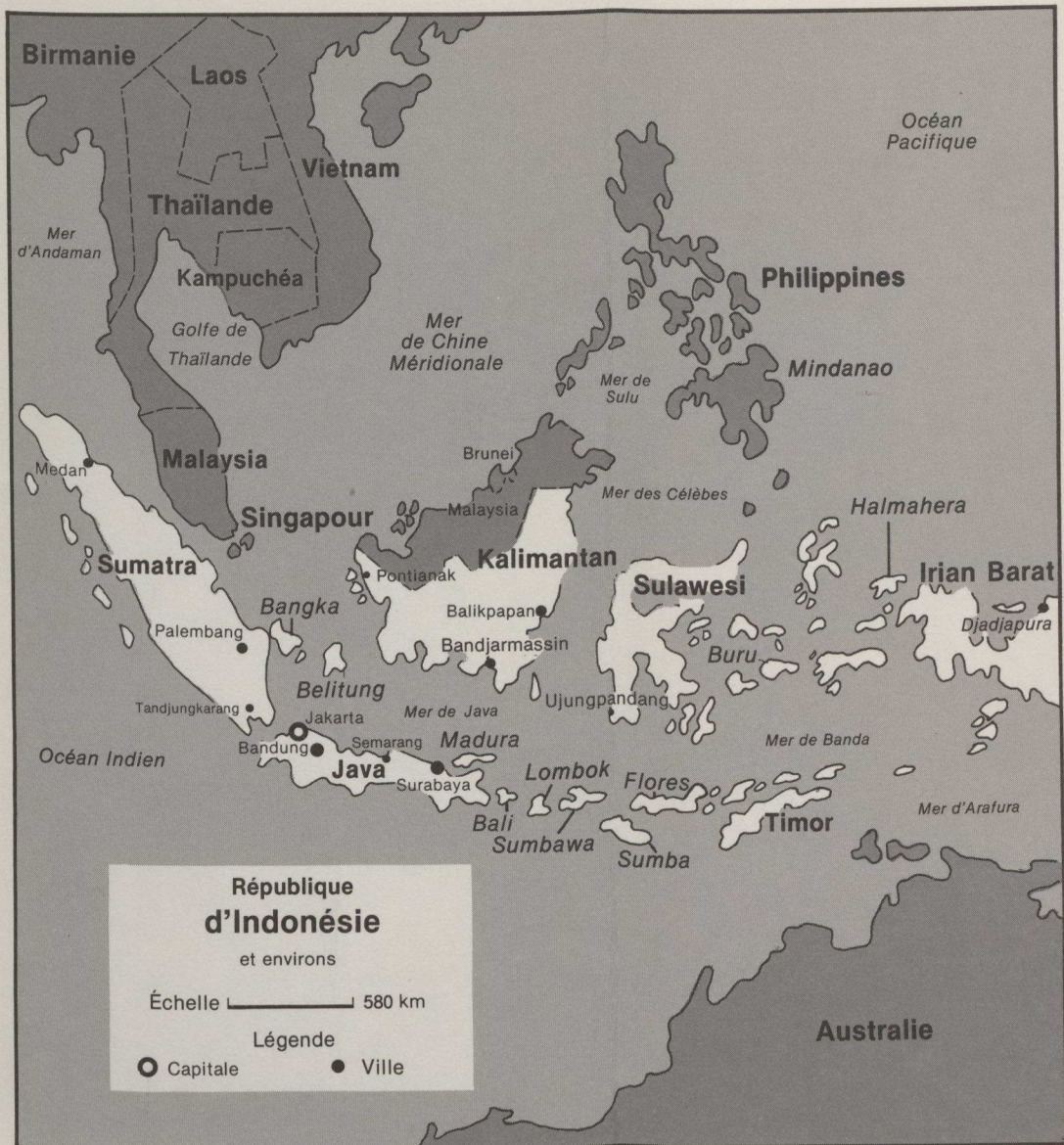
3 5036 20001984 5

Storage

HF 1010 .G85I514 1986 STORAGE

Indonesie, guide de l'exportateur
canadien. --

15234017



Canada